

Le taux de cette aide sera de 35 p. 100 pour les navires de 45 à 75 pieds, tout comme pour les navires de plus de 75 pieds, et, dans le cas des bâtiments de dimensions plus réduites, les paiements seront adressés directement aux propriétaires des navires, tandis que pour les navires de plus gros tonnage, ils iront directement aux chantiers navals.

A bien noter, monsieur l'Orateur, que les versements, qu'ils soient faits aux armateurs ou au chantier naval, constituent des subventions consenties, non aux armateurs, mais à la main-d'œuvre canadienne. Les coûts au Canada ont maintenant atteint un tel sommet que le prix de revient de la construction au Canada est hors de proportion en comparaison de ce qu'il est ailleurs dans le monde.

Le ministre devrait dire à la Chambre, à une date ultérieure, comment fut établi le programme d'assistance à 35 p. 100. Peut-être la conjoncture commande-t-elle 50 p. 100 pour aligner les coûts au Canada sur ceux des autres pays et pour que les subventions correspondent davantage au prix de revient réel de ceux qui mettront des bateaux en chantier.

• (3.00 p.m.)

Le ministre parle du coût de ce projet pour le gouvernement. Monsieur l'Orateur, ce ne sera pas une dépense pour le gouvernement ce sera un investissement. Je signale que les navires attrapent du poisson qui se vend sur les marchés étrangers. A l'heure actuelle, 70 p. 100 de toutes les prises faites au Canada se vendent aux États-Unis. Cette aide à la construction de nouveaux navires favorisera notre balance des paiements et créera des emplois fort nécessaires. Un navire, c'est comme un petite ville, qui a besoin de chauffage, d'éclairage, d'eau, et tout ce dont une vingtaine d'hommes vivant ensemble pendant deux semaines ont besoin, et un tel programme, nous le savons fort bien, stimule toute l'économie.

Le ministre dit qu'il s'agit d'un nouveau programme. Je le conteste, car ce programme n'est pas nouveau. C'est un programme qui avait été présenté par le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) alors qu'il était premier ministre du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** C'est un programme que les libéraux, après avoir accédé au pouvoir, en 1963, ont laissé dépérir. Beaucoup de nos compagnies de construction navale et d'expédition sur la côte est commençaient à se demander si elles seraient jamais en mesure

de moderniser les flottes de pêche et de soutenir la concurrence des flottes étrangères.

En terminant, je dirais que même si le programme ne remédie pas à tous les maux dans l'industrie de la construction navale, c'est un pas dans la bonne direction. Il devrait faciliter le remplacement et la modernisation méthodique de notre flotte, et ranimer nos chantiers de construction. Du moins, c'est ce qu'a donné le programme du gouvernement progressiste conservateur quand il était au pouvoir. Espérons que ce programme-ci aura des résultats semblables.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, dans la mesure où l'annonce du ministre améliorera la situation compétitive des pêcheurs canadiens, et donc la nôtre sur les marchés internationaux, nous y applaudissons. Nous devrions analyser la déclaration du ministre de ce point de vue-là. J'ai dit il y a quelque temps que nous devrions fusionner certains programmes jusqu'ici confiés à divers ministères. Il me semblait assez étrange que le programme de construction des bateaux de pêche soit mis en œuvre sans que le ministre des Pêches soit autorisé à y participer directement. C'est pourquoi je me réjouis de la présente mesure.

D'autre part, nous aimerions avoir certaines assurances au sujet d'un des points dont le ministre n'a pas traité dans sa déclaration. Le nouveau programme sera-t-il appliqué de façon à ce que les bateaux ainsi construits demeurent propriété canadienne et continuent à s'adonner à la pêche pour des entreprises canadiennes? Nous avons connu certains cas assez regrettables, et nous tenons à ce qu'ils ne se répètent pas.

Maintenant que j'ai entendu le discours du ministre, il me semble que ce programme sur la côte du Pacifique ne sera pas d'une grande importance dans l'immédiat, à moins que les pêcheurs de la région ne s'assurent des marchés pour les prises faites au large de la Colombie-Britannique. D'après la déclaration, si je ne me trompe, aucun pêcheur de saumon ne pourra se prévaloir de ses droits en vertu des ententes actuelles relatives à l'octroi de permis aux navires de pêche de saumon de la Colombie-Britannique. Ce pourrait être une mesure inéquitable à l'endroit des détenteurs de permis de la catégorie A, surtout s'ils ont besoin de renouveler leur permis ou d'améliorer la qualité des navires dont ils se servent actuellement.

Mais en ce qui concerne les pêcheurs et leurs navires, il y a dans tout cela une lacune